

D2023-118

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km

Version janvier 2023

i

A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Non
<p>Origine² de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Gare SNCF 19 Boulevard de Verdun 34500 Béziers</p> <p>Latitude: 43.336576 Longitude: 3.220587</p>

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	2 Avenue Maréchal Foch 11100 Narbonne Latitude: 43.188328 Longitude: 3.003347
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° ... 1..... Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire Bézier - Narbonne
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	0 heure et 35 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° ... 2..... Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences Bézier - Narbonne

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Pièce jointe n°2
Fréquence Bézier – Narbonne

Fréquence hebdomadaire **Bézier – Narbonne**

Jour/Itinéraire	Départs de Narbonne - Bézier	Départs de Bézier - Narbonne
Lundi	11h30 - 12h10	19h25 - 20h00
Mardi	11h30 - 12h10	19h25 - 20h00
Mercredi	11h30 - 12h10	19h25 - 20h00
Judi	11h30 - 12h10	19h25 - 20h00
Vendredi	11h30 - 12h10	19h25 - 20h00
Samedi	11h30 - 12h10	19h25 - 20h00
Dimanche	11h30 - 12h10	19h25 - 20h00
Offre par trajet	53 places, tous les jours	53 places, tous les jours